



Déclaration liminaire - CDEN 17 février 2025

Dans notre département, cette année encore, la carte scolaire se fait à l'aune des suppressions de postes. La DSDEN 87 doit rendre 3 ETP. La ponction est certes moins importante que l'année passée mais n'est la résultante que d'un fait politique : la censure du gouvernement Barnier et ses 4000 postes à rendre dont 3155 dans le 1^{er} degré. Pour autant, la situation du département n'est pas idyllique ! La décision de reprendre des postes à notre département en invoquant l'argument de la baisse démographique ne tient pas sauf à vouloir maintenir le département dans sa mauvaise situation.

Les 4 postes des CMPP supprimés signifient autant de moyens en moins consacrés à l'ensemble des élèves du département. Ce n'est pas possible de pallier le manque de moyens en ASH et en établissement spécialisés en supprimant l'aide aux élèves en difficulté. Cela va à l'encontre même de l'idée de prévention. Nous vous demandons de revenir instamment sur cette proposition de fermeture.

Le taux d'encadrement (p/e) de la Haute-Vienne est à 5,86, toujours en dessous de la moyenne nationale qui est à 6,05. Pire, l'écart le plus faible qui était de -0,01 en 2020, était l'an dernier à -0,13 et est cette année à -0,19. La situation de notre département s'est donc dégradée par rapport au plan national. A la rentrée 2025, le p/e au plan national sera de 6,13. Le département de la Haute-Vienne est donc en retard et notre demande très ancienne de nécessaire plan de rattrapage reste bien d'actualité. On ne peut que constater sur cette carte scolaire ce manque de moyens suffisants.

Le recours aux contractuel.le.s est toujours d'actualité dans notre département (8 rentrée 2021, 17 rentrée 2022, 39 rentrée 2023, 14 actuellement). Ce phénomène, qui a fait son apparition il y a à peine 10 ans chez nous, est le reflet du manque de moyens en termes de personnels. Des solutions de bon sens existent pourtant : recruter plus et permettre à plus de collègues souhaitant intégrer le département de le faire.

Le choix de vouloir toujours plus regrouper les écoles, par fusions et primarisations permet d'en diminuer le nombre et poursuit un double objectif :

- réaliser des économies en permettant de récupérer des moyens
- mettre en place un échelon hiérarchique au sein même de chaque école, rompant ainsi avec une organisation de l'école basée sur une équipe au sein de laquelle la directrice ou le directeur est un pair parmi ses pairs.

Après la loi Rilhac, qui a permis que soit écrit que « le directeur a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire », la marche vers la mise en place d'un chef d'établissement se poursuit.

Les collègues rejettent massivement la politique menée dite de « choc des savoirs ». Les syndicats de la FSU (SNES, FSU-SNUipp, SNUEP, SNEP) mais aussi plus largement l'ensemble des syndicats de l'éducation rejettent unanimement la politique menée dite de « choc des savoirs ». Cette politique doit être abandonnée.

Les évaluations standardisées de tous les élèves à tous les niveaux du CP à la seconde ne correspondent ni aux attentes, ni aux besoins des collègues. Elles sont subies par toutes et tous, se révèlent d'une grande inutilité et sont chronophages. Elles ne font pas sens.

Les évaluations d'écoles sont elles aussi subies et interrogent quant à leur finalité.

Pendant ce temps-là, les AESH attendent toujours d'être reconnus.es comme des professionnel.les, avec une formation à la hauteur des enjeux et une rémunération basée sur un statut clair : la FSU revendique la création d'un corps de **catégorie B** pour les AESH, c'est-à-dire un emploi sous statut de fonctionnaire pour reconnaître un besoin de service public pérenne dans les écoles et les établissements.

Pendant ce temps-là, l'inclusion n'a pas les moyens nécessaires pour être réalisée de manière satisfaisante.

Pendant-ce temps-là, les élèves en difficulté ne peuvent pas bénéficier des RASED, tant pour la prévention que pour l'aide pourtant nécessaire à leur apporter.

Pendant-ce temps-là, chaque jour, des classes voient leur enseignant.e absent.e non remplacé.e.

Pendant ce temps-là, de plus en plus de collègues souffrent.

Les moyens pour faire vivre les projets dans les classes et les écoles sont toujours plus faibles. La moindre sortie est interrogée au regard de son coût.

L'École ne devrait à aucun moment être considérée comme un coût mais vue comme un investissement, de court, moyen et long terme. La lutte contre les inégalités devrait être érigée en grande cause nationale ! L'équité de traitement devrait être recherchée, coûte que coûte et quoiqu'il en coûte !

Des solutions existent ! La FSU-SNUipp, dans son projet pour une école juste, égalitaire et émancipatrice, a pour mandats et exige:

- **Aucune classe ne doit avoir plus de 22 élèves en dehors de l'éducation prioritaire.**
- **En éducation prioritaire et pour les classes multi-niveaux notamment en ruralité c'est pas plus de 18 élèves par classe** et la possibilité pour les équipes d'utiliser les moyens GS-CP-CE1 dédoublés comme ils et elles l'entendent et le pensent le plus pertinent dans la réussite des élèves.
- **A la maternelle, c'est pas plus de 15 élèves en TPS et PS**
- Les TPS doivent être pris en compte et ajoutés aux effectifs des classes et donc de l'école.
- Les SEGPA doivent être valorisées, soutenues, confortées.
- Les RASED doivent être reconstruits et réimplantés entièrement et complètement.
- Les Plus de Maîtres que de classe doivent être réouverts.
- Des postes de titulaires remplaçant.e.s doivent être créés

La FSU-SNUipp continuera de porter un projet émancipateur pour l'école publique de qualité, juste, équitable et égalitaire qui permette à tous les élèves de réussir et elle exige des moyens pour que les personnels puissent exercer leur métier sereinement, confortablement et avec toute la liberté de concevoir et d'agir.